

## Perfectionnement aux porte-plume à réservoir.

Société dite : ÉTABLISSEMENTS STYLOMINE résidant en France (Seine).

Demandé le 16 mai 1951, à 15<sup>h</sup> 5<sup>m</sup>, à Paris.

Délivré le 29 avril 1953. — Publié le 15 septembre 1953.

(Brevet d'invention dont la délivrance a été ajournée en exécution de l'article 11, § 7, de la loi du 5 juillet 1844 modifiée par la loi du 7 avril 1902.)



La présente invention a pour objet un perfectionnement du remplissage des porte-plume à réservoir dits à levier.

Dans ces appareils, le sachet élastique contenant l'encre est, pour le remplissage, applati par un ressort actionné par un levier articulé à la paroi de l'enveloppe du porte-plume réservoir. Ce ressort est, en général, fixé à l'enveloppe par l'une de ses extrémités.

Sous l'action du levier, il pivote autour de son point de fixation. L'aplatissement du sachet à encre obtenu par le mouvement du ressort est donc maximum à l'extrémité libre du ressort et décroît pour être nul à son extrémité fixe. On voit donc que le remplissage obtenu ainsi est très inférieur à la contenance totale du sachet.

Selon une de ses formes de réalisation, la présente invention permet, en découpant dans le ressort une seconde palette libérée du côté fixe du ressort, et attenante à lui à sa partie opposée, d'obtenir un remplissage presque total lorsque le levier agit sur cette palette découpée.

Dans une autre forme de réalisation, la palette agissante peut être articulée au ressort qui, dans ce cas, a sa branche active limitée à une partie de sa longueur. Elle porte, à son extrémité libre, un tourillon dans lequel vient s'articuler un axe fixé à la palette agissante.

Les réalisations ci-dessus ainsi que d'autres caractéristiques et particularités de l'invention ressortiront des descriptions qui vont en être faites en regard des dessins annexés dans lesquels.

La fig. 1 représente la coupe d'un stylographe muni d'un ressort actuel de remplissage et montre que l'aplatissement du sachet à encre n'intéresse qu'une petite partie de sa contenance.

La fig. 2 représente le ressort actuel.

La fig. 3 représente le ressort objet de l'invention.

La fig. 4 représente en coupe un stylo muni du ressort objet de l'invention.

La fig. 5 représente une variante de la réalisation de l'invention.

Dans le stylographe muni d'un ressort normal représenté en coupe fig. 1, le corps 6 porte l'embout à écrire à plume 7 vissé sur lui. Sur cet embout est collé le sachet à encre 8. A l'intérieur de l'alésage du corps 6 on a introduit le ressort normal 9 qui est coincé au fond du corps par sa partie recourbée 10 qui est élastique. Un levier 11 articulé sur le corps en contact par son becquet 12 avec la branche libre de ce ressort. Pour remplir ce stylo, la plume étant plongée dans l'encre, on fait pivoter le levier 11 pour l'amener à sa position 13 représentée (fig. 1) en pointillé. Le ressort 9 prend alors la position 14 (en pointillé). Il comprime ainsi incomplètement le sachet puisqu'il pivote autour de son autre extrémité qui est bloquée par son encastrement dans le corps.

La fig. 2 représente en vue oblique le ressort 9 avec une nervure centrale 15 qui lui donne une certaine rigidité.

La fig. 3 représente une des formes du nouveau ressort objet de l'invention.

La lame 16 de ce ressort est cambrée en U comme le précédent, pour être fixée à l'intérieur du corps du stylographe, mais, sur sa partie active la plus longue, on a pratiqué un découpage 17 en crevé, c'est-à-dire détachant sur sa largeur une bande longitudinale lui laissant un encastrement 18 vers l'extrémité libre du ressort. Afin de donner une rigidité à cette languette découpée, on a pratiqué une nervure 19 qui se prolonge sur le ressort au-delà de son encastrement.

Le fonctionnement de ce nouveau ressort est clairement indiqué dans la fig. 4 qui représente en coupe le même stylographe que celui dessiné (fig. 1) mais muni du nouveau ressort. Le levier n'est plus alors en contact avec le ressort 16 mais avec la nervure 19 de la palette découpée.

Il entraîne celle-ci lors de son pivotement (représenté en pointillé fig. 4) et l'oblige à comprimer le sachet à encre surtout sa longueur en le faisant pivoter autour de son encastrement 18 sur le ressort 16. Lorsque le levier est ramené à sa position de départ, le ressort 16 qui s'était déplacé en 20 reprend sa position initiale contre les parois du corps du stylo et ramène la palette 17 dans son logement du fait de l'élasticité de son encastrement.

Une autre forme de réalisation de l'invention est représentée (fig. 5). Le ressort 21 se fixe comme précédemment dans le corps du stylographe par son extrémité élastique en U, mais sa partie libre est plus courte et s'arrête pour ne pas gêner le levier dans ses déplacements, elle possède une articulation 22 sur laquelle est fixée la palette 23 exécutée d'une façon rigide. Seule cette palette est en contact avec le levier. Lorsque ce dernier est actionné, l'extrémité 25 comprime d'abord le sachet à encre. Lorsque cette extrémité 25 est arrêtée par le corps, la palette 23 pivote autour de son extrémité 25 et, entraînant l'axe 22 et le ressort 21, comprime le sachet sur toute sa longueur (position représentée en pointillé). On réalise ainsi le remplissage total.

Lorsque le levier n'agit plus, le ressort 21 qui, par son élasticité, s'était déplacé en 26, revient à sa position initiale ramenant aussi la palette et le levier.

#### RÉSUMÉ

Perfectionnement aux stylographes dont le réservoir constitué par un sachet élastique est comprimé par une lame de compression commandée elle-même par un levier articulé.

Perfectionnement suivant lequel on a découpé dans la barre de compression une languette de la longueur du sachet à aplatir, languette complètement détachée au voisinage de la fixation de la barre de compression dans le stylo et faisant corps avec cette barre à la partie opposée. Cette barrette, actionnée par le levier de commande, aplatit le sachet à encre sur toute sa longueur.

Suivant un autre mode de réalisation, la languette d'aplatissement au lieu d'être découpée dans le ressort est articulée sur celui-ci dont la lame active est raccourcie et porte l'articulation.

Société dite : ÉTABLISSEMENTS STYLOMINE,  
rue de Nice, 2. Paris.

FIG. 1

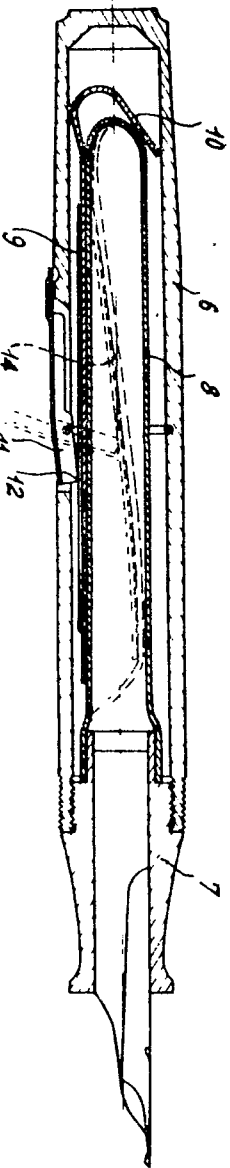


FIG. 2

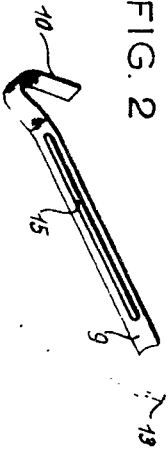


FIG. 3

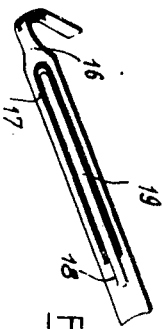


FIG. 4

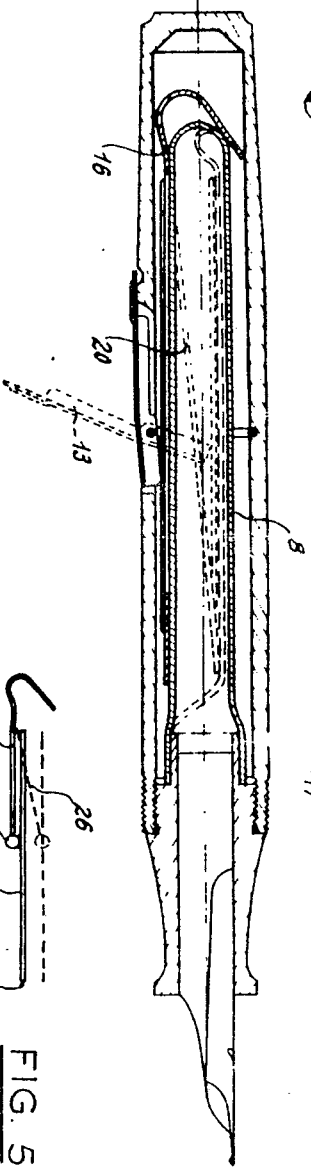


FIG. 5

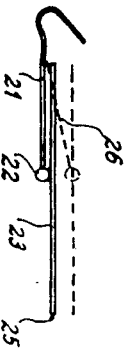


FIG.

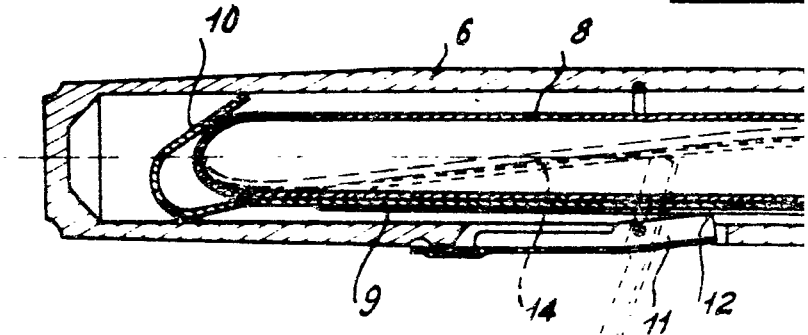


FIG. 2

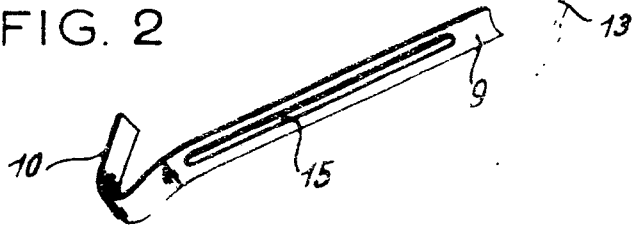


FIG. 4

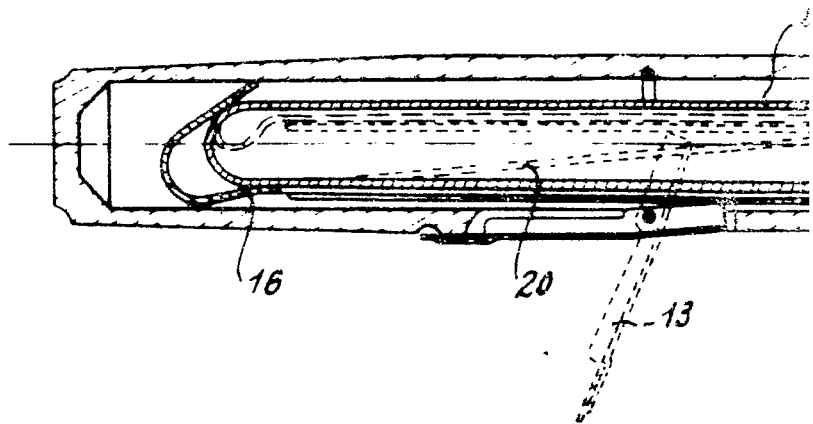


FIG. 1

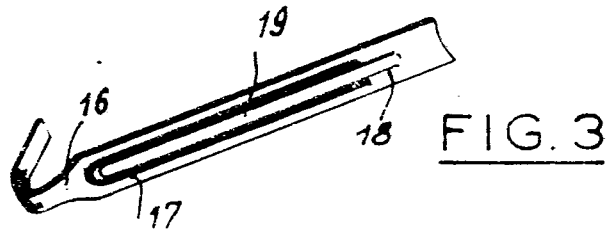
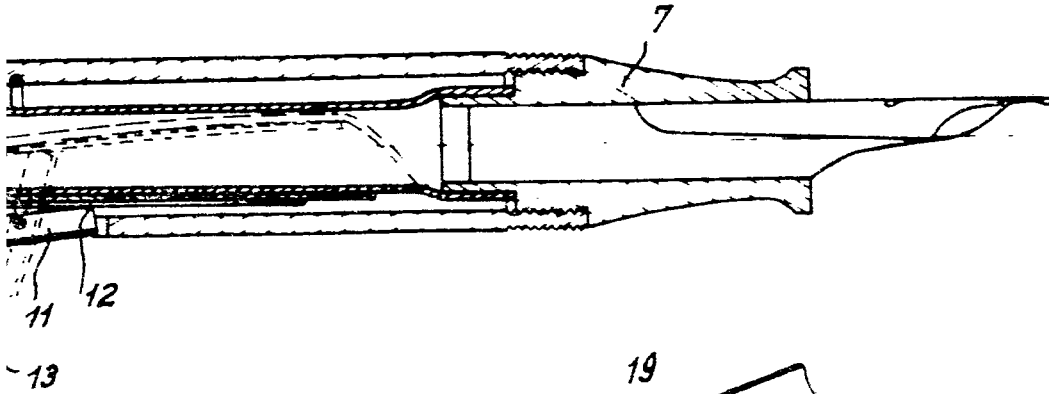


FIG. 3

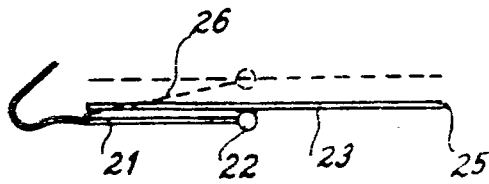
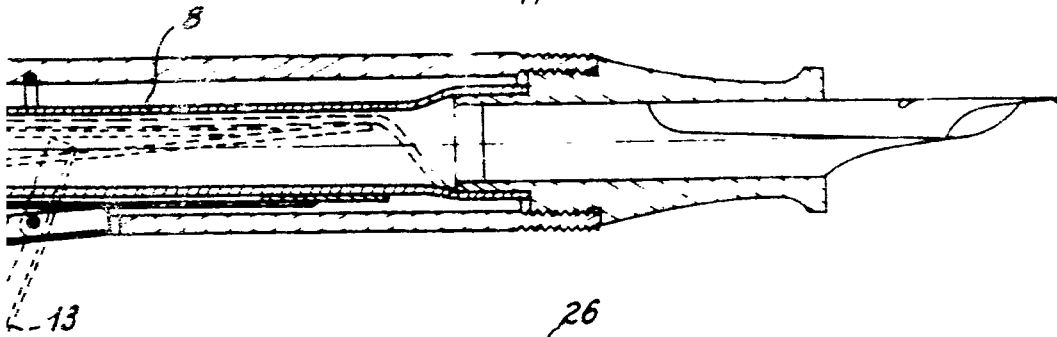


FIG. 5